

COMMUNE DE BUSSY LE REPOS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 3 juillet 2015

Convocation du 26/06/2015

Afférents au Conseil Municipal : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9
En exercice : 11

L'an deux mil quinze, le 3 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine SABARD, Maire de la commune.

Étaient présents :

Mme SABARD Sandrine, Mme MAZATEAU Séverine, Mme D'ARJUZON Marie-Thérèse, M. CAZIN Christian, M. THUOT Thierry, M. RNOT Thierry, M DAVID de SAUZE Sebastian, M. FRANÇOIS Jean-Pierre

Absente excusée représentée : Mme CRUAU Charlotte, représentée par Mme MAZATEAU Séverine.

Absents excusés : Mme GHAZARYAN Anne-Sophie, M VILLE-RENON Frédéric

Secrétaire de séance : M. RNOT Thierry est élu secrétaire de séance et accepte le poste.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

2015/03/07/01

Travaux voirie

M Thuot rappelle que le conseil a délibéré en date du 24 avril 2015 sur les travaux de voirie 2015. Le devis accepté étant très inférieur aux prévisions budgétaires de l'année, il propose que soit rajouté le reste de la route de Château prévu l'an prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte cette proposition,
Demande que soient établis des devis qui seront examinés lors du prochain conseil municipal.

2015/03/07/02

Travaux bâtiments

Les gouttières de la mairie présentant des fuites importantes, Madame le Maire a demandé à la commission travaux, des consultations d'entreprises afin de procéder à leur remplacement.
Sur présentation des différents devis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte le devis de l'entreprise Lenoble David à La Ferté Loupière d'un montant de 2 474,00€ HT soit 2 968,80€ TTC pour la fourniture et la pose de gouttières en zinc de 0.33ML.
Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.
Dit que cette dépense sera inscrite au budget de l'année en cours section investissement compte 21311.

2015/03/07/03

Agencement bibliothèque communale

Après présentation de Mme le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le devis de la société Manutan collectivités, pour l'achat de meubles de rangement, d'une table et de poufs, d'un montant de 1 185,25€ HT soit 1 422,30€ TTC.

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget de l'année en cours section investissement compte 2184.

2015/03/07/04

Abonnement bibliothèque

Sur proposition de Mme le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 contre,

Décide la gratuité de l'accès à la bibliothèque pour tous les habitants de la commune,

Demande que soit supprimée la régie correspondante aux encaissements des abonnements après versement auprès de la trésorerie de Villeneuve-sur-Yonne des sommes déjà encaissées pour l'année.

2015/03/07/05

Changement du photocopieur

Après consultation de différentes entreprises pour le changement du photocopieur,

2 options se présentent avec contrat de maintenance soit pour un achat, soit une location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Opte pour la location d'un photocopieur SHARP à la société Dactyl Buro aux prix suivants :

Location 51€ HT par mois,

Contrat de maintenance 37,50€ HT par mois.

Autorise Mme le Maire à signer les contrats correspondant.

2015/03/07/06

Remboursement de la réservation de la salle

Mme le Maire expose :

Une personne avait réservé la salle communale au mois de février pour le 4 juillet 2015 en versant un chèque de 66€. Elle nous a informés, par courrier en date du 18 mai, que suite à un problème de santé, elle ne souhaitait plus louer la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide du remboursement à titre exceptionnel du droit de réservation versé par la Trésorerie de Villeneuve-sur-Yonne.

2015/03/07/07

Logiciel informatique : nouveau prestataire

Notre prestataire, G.T.H.L informatique, assurant le suivi du logiciel de gestion destiné aux collectivités nous a informés qu'il cessait son activité. La société Cosoluce qui travaille en collaboration avec G.T.H.L nous a fait une proposition pour la récupération des données et l'installation d'un nouveau logiciel.

Après lecture faite par Mme le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le devis de la société Cosoluce pour l'installation du Pack Optima au tarif suivant :

Récupération des données CIL 345,00€ HT soit 414,00€ TTC,

Installation logiciel Pack Optima gratuit.

Abonnement annuel Pack Optima 735,97€ HT soit 883,16€ TTC. Ce tarif sera revalorisé chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

2015/03/07/08

Centre de Première Intervention CPI

Compte tenu du manque de volontaires au Centre de Première Intervention, la commune avait décidé de sa mise en sommeil, il y a 2 ans. Il s'avère que nous devons constituer une équipe, avant le 31 décembre 2015, formée à l'incendie et au secours à personne. Le SDIS dénoncera les conventions des CPI qui ne pourraient assurer le secours à personne. L'équipe devrait comporter 2 à 4 personnes titulaires du permis poids lourd et nous devrions acquérir un VL.

Madame le Maire a rencontré le SDIS de l'Yonne afin d'échanger sur le devenir de notre CPI.

Cette échéance étant de toute évidence impossible à tenir,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de la dissolution du Centre de Première Intervention de Bussy-le-Repos.

Autorise Mme le Maire à mettre en vente le véhicule incendie acheté par la commune en 2006 et mis à disposition du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Villeneuve-sur-Yonne par délibération et convention en 2011

Dit que le bâtiment communal qui abritait le véhicule et le matériel des pompiers sera repris par la commune dès qu'il sera libéré.

2015/03/07/09

Communauté de Communes du Villeneuvien : modification des statuts

Mme le Maire rappelle que les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Villeneuvien ont été adoptés par le conseil municipal lors de sa séance du 12 juin 2014.

Elle informe les membres du conseil municipal que lors de la réunion du 27 mai 2015, le conseil communautaire a complété la compétence aménagement de l'espace en ajoutant la compétence étude, élaboration, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des plans locaux d'urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales.

Cette compétence supplémentaire implique la modification des statuts de la Communauté de Communes du Villeneuvien, et notamment l'article 7.1

Ces modifications ont été notifiées le 15 juin 2015. Conformément aux dispositions règlementaires, il appartient au conseil de chacune des communes/ membres de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois à compter de cette date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Villeneuvien intégrant la compétence supplémentaire : étude, élaboration, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des plans locaux d'urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales.

Autorise Mme le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition du service instructeur intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisation des actes relatifs à l'occupation du sol lorsque la commune sera concernée.

2015/03/07/10

Mise à disposition de la salle communale

Mme Mazateau nous informe de la création d'une association de gymnastique volontaire sur la commune. Cette association a besoin de la salle communale pour les cours qui commenceront en septembre 2015, le mercredi soir.

Étant concernée par le vote, Mme Mazateau n'y prend pas part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte la mise à disposition de la salle communale à titre gratuit pour l'association de gymnastique.
Autorise Mme le Maire à signer la convention.

Questions diverses :

Site internet

Présentation du site par Jean Pierre François.

Le site sera certainement opérationnel pour la fin de l'été.

L'ensemble du conseil opte pour une couleur à dominance verte et valide l'arborescence du site.

Commission sécurité

La semaine dernière des conseillers se sont réunis pour faire le point sur la sécurité sur les routes de la commune. Plusieurs points vont être étudiés précisément et la signalisation pourrait être modifiée.

Plateforme Soufflet

La plateforme du groupe Soufflet est en service.

Le conseil s'interroge sur l'emplacement des espaces verts. En effet, d'après les plans, les plantations devraient se trouver sur l'enrobé.

Mme le maire a demandé les fiches produit de l'enrobé employé sur la plateforme, ainsi que la fiche des données environnementales et sécuritaires qu'elle souhaite intégrer au dossier la validation du bureau de contrôle.

Le conseil reste dubitatif concernant les céréales posées directement sur l'enrobé, il semble important de souligner que dans ce cas, les hydrocarbures remontent et viennent polluer les céréales; nous attendons des précisions du groupe Soufflet.

Logement communal

Une procédure est lancée à l'encontre de nos locataires pour le règlement des loyers en retard et leur éventuel relogement sera étudié.

Mme le Maire a confié le dossier à la SCP Joncour et Legouge (huissiers de justice).

L'injonction de payer a été transmis aux locataires. Le plan d'apurement de la dette, signé par les locataires, est transmis à la trésorerie et à la CAF.

Les locataires ont justifié d'une assurance pour le logement.

(M. Thuot et M. François sont obligés de quitter la salle pour raisons personnelles.)

13 juillet 2015

Mme le Maire demande des bénévoles pour l'installation des tables le 13 juillet 2015 ainsi que pour aller faire les achats nécessaires pour le repas républicain.

La boisson sera offerte par la municipalité.

Une animation équestre est prévue sur le terrain de Mme Bertrand, rue Jean Moulin.

L'apéritif sera offert par le comité des fêtes.

M. Cazin et M. Ville-Renon aideront notre employé communal à installer les tables, chaises etc..

Noël

M David-de-SAUZEA a rencontré l'entreprise qui nous a vendu les décorations de Noël. Nous devons réparer les boules dont certaines ampoules sont grillées. Un devis nous sera donc proposé.

Nous envisageons l'achat de nouvelles décorations.

La séance est levée à 20h50.

Pour affichage
Le Maire